



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Rencontre avec le Directeur général de l'ONF 30 novembre 2010

Présents pour EFA-CGC : Pierre BROS et Jean Marc BREZARD

Remarque : Vous trouverez ci-après le texte de notre intervention.

Toutes les organisations syndicales de fonctionnaires étaient présentes. Nous avons fait remarquer que la séparation entre public et privé (rencontre prévue le 9 décembre) dans cette première prise de contact entre le Directeur général et les organisations syndicales était pour le moins surprenante. Une réunion avec toutes les organisations syndicales aura lieu après les rencontres bilatérales que le DG va avoir d'ici fin janvier avec chaque organisation.

Première constatation :

- L'attitude du DG : on sent de l'écoute et l'envie du dialogue. Même si Pascal VINE reste un serviteur de l'Etat qui a insisté sur la présence des tutelles et la RGPP qui s'impose à l'établissement.
- Pour lui, l'ONF est un établissement technique et attaché aux territoires. L'ONF est au cœur des problèmes d'échelle (du local à l'Europe).
- Il insiste sur le capital sympathie dont bénéficie l'ONF. Mais l'ONF doit s'expliquer sur sa démarche, ses actions : il y a besoin de transparence.

Dialogue social :

La DG et les OS doivent se mettre d'accord sur une méthode de travail partagée pour aboutir à des avancées réelles (expliquer ses positions, pas de non-dit, les débats internes même s'ils sont rudes seront acceptés).

Audit social : quelle façon de le faire ? La DG et les OS devaient être d'accord sur la méthode et sa mise en œuvre.

Le DG assistera au CCHS déplacé du 9 au 13 décembre qui doit traiter des problèmes psycho-sociaux.

Il estime utile un audit informatique (par une structure externe à l'ONF).

Siège à Compiègne :

Le dossier n'est pas mort !

La dynamique de la délocalisation reste la même (demande du 1^{er} ministre).

H Gaymard et P Viné comprennent les difficultés et l'exaspération liées à ce dossier auxquels ils sont très attentifs.

Mais il est clair qu'ils suivront les ordres qui leur seront donnés.

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

Le " produire plus" :

P. Viné, venant du cabinet du ministère de l'agriculture, fait la constatation que l'acte de produire est plus difficile qu'il y a quelques années dans quelque domaine que ce soit (agriculture, forêt...). Il faut s'expliquer.

De même, il faut expliquer ce que signifie : "produire plus tout en préservant mieux la biodiversité". Cette notion n'est comprise ni par les ONG ni en interne à l'ONF !

Il faut aboutir à une lecture partagée de la gestion durable des forêts publiques.

Les finances de l'ONF :

Des contraintes financières pèsent sur l'établissement, elles ont été rappelées dans le rapport Gaymard.

Le marché du bois est international et donc, du fait de la volatilité des prix, c'est un point difficile à intégrer dans les ressources de l'établissement.

Actuellement, il y a peu d'écoute de la part de l'Etat.

Il faut faire du « lobbying » auprès des ministères, des parlementaires, des élus....

L'image de la forêt française est plus patrimoniale que dynamique. La filière forestière française ne sait pas « se vendre » et tout le monde en souffre, y compris l'ONF.

Il faut expliquer les raisons des difficultés financières et en particulier : combien coûte à l'ONF ce qu'on ne lui paye pas; il faut aussi démontrer que les services rendus sont utiles.

La France est un pays cartésien, il faut toujours expliquer les choses et pour les élus : « poser des problèmes, c'est bien ; apporter des solutions, c'est mieux ! »

Les personnels et les missions :

Comparaison avec la réforme de l'Etat dans les DDI. Les préfets sont intervenus auprès du 1^{er} ministre : quid des missions quand les effectifs diminuent ? Les missions peuvent être revues en fonction des effectifs disponibles.

(NDLR : jusqu'à quel point ? En dessous d'un certain seuil, il pourra être déclaré que les services de l'Etat ne sont plus efficaces et donc peuvent être soit supprimés soit réduits à des services administratifs de contrôle a posteriori et sans pouvoir)

Moins de personnes à l'ONF, c'est moins de missions et donc moins de recettes.

C'est aussi moins de bois sur le marché français déjà déficitaire (deuxième en France).

Le DG est soucieux de la formation des ingénieurs; l'Etat doit conserver une capacité d'expertise technique sinon il y aura des contentieux juridiques entre l'Etat administratif et des ONG techniques.

Conclusion :

Nous devons rencontrer le Directeur général en bilatérale avant fin janvier. Ce qui nous permettra d'aborder les dossiers qui nous intéressent plus en détail.

Le Directeur nous est apparu comme un homme d'écoute, conscient des difficultés sociales à l'ONF. Il apparaît également comme un homme de dossiers souhaitant renouer le dialogue au sein de l'ONF.

C'est aussi un homme au service de l'Etat. Et ses contraintes sont bien apparues dans ses propos. Sa marge de manœuvre semble faible.



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Rencontre entre le Directeur général de l'ONF
et les représentants des organisations syndicales représentatives
des personnels fonctionnaires et des contractuels de droit public

30 novembre 2010

Monsieur le Directeur général,

Je vous adresse, au nom de notre organisation syndicale, nos félicitations pour votre nomination à la tête de ce prestigieux établissement qu'est l'Office National des Forêts.

Ce service public forestier est connu, reconnu et admiré comme tel non seulement par nos concitoyens mais aussi à l'étranger. Il convient de lui garder cette « aura » qu'il a reçue avec l'héritage de l'Administration des Eaux et Forêts en 1966.

Je vous remercie de réunir les organisations syndicales aussi rapidement après votre nomination.

Notre organisation regroupe des personnels d'encadrement des ministères de l'écologie, de l'agriculture et de leurs établissements publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public ou de droit privé et qu'ils soient administratifs ou techniques.

Nous sommes surpris de constater que vous réunissiez de façon séparée les représentants des fonctionnaires et des contractuels de droit public aujourd'hui et le 8 décembre les représentants des contractuels de droit privé et des ouvriers forestiers.

Ce sont des personnels qui font partie de la même communauté de travail et qui parfois exercent les mêmes métiers. Cette distinction nous nous interpelle. Nous espérons ne pas y voir une volonté d'opposition entre les deux secteurs public et privé qui font la richesse de notre établissement mais plutôt la marque de l'attention particulière que vous allez porter à toutes les catégories.

Votre arrivée se fait dans un contexte de succession très difficile.

Depuis plusieurs années, il n'y a plus de dialogue, plus d'écoute, plus d'échange, plus de concertation à l'Office National des Forêts. Tout n'a été que centralisation à outrance de toutes les décisions entre les mains du directeur général, tout n'a été que changements imposés et incessants dans l'organisation des services, tout n'a été que gestion opaque des personnels, tout n'a été enfin que souci d'économies et de coupes de bois supplémentaires ou anticipées pour « boucler » l'exercice budgétaire annuel.

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

Les cadres de l'Office National des Forêts fondent beaucoup d'espoir sur les conclusions du rapport du Président Hervé GAYMARD et la nomination d'un nouveau directeur général.

Certes, nous n'adhérons pas en totalité aux propositions sous la forme et l'ordre dans lequel elles ont été faites par le Président GAYMARD.

Nous reconnaissons la qualité de l'analyse du contexte. Elle démontre que le cadre nouveau dans lequel l'Etat voudrait voir fonctionner l'ONF n'est pas durable et qu'il faut lui laisser plus d'autonomie pour qu'il puisse assurer les missions traditionnelles et nouvelles que l'Etat et la société veulent lui confier en termes de gestion durable et multifonctionnelle des milieux naturels de grande qualité que sont encore les forêts publiques

D'une façon générale, notre position est la suivante :

- il est grand temps de renouer un véritable dialogue au sein de l'établissement et dialogue signifie écoute, confiance mutuelle, échanges ;
- une politique d'établissement ne peut être mise en œuvre sans l'acceptation, l'implication et l'appui de l'encadrement. Comment imaginer son adhésion si on lui fait jouer les girouettes auprès des personnels ?
- De même, la gestion des personnels doit se traduire par la gestion humaine des hommes et des femmes et non par la gestion de postes à pourvoir ou à supprimer. Elle doit aussi se traduire par une adaptation des rémunérations aux fonctions et aux compétences que les agents soient fonctionnaires ou contractuels. Et il est temps d'arrêter l'hémorragie de personnels et de redonner à l'ONF sa vocation de service expert et de terrain.
- Nous devons travailler ensemble à l'avenir de l'établissement dans le cadre des négociations sur le contrat Etat/ONF 2012 - 2016.
- Et dans ce cadre, je souhaite ici rappeler que les forêts publiques n'a pas pour vocation unique et dominante de produire du bois-matériau ou du bois-énergie. Les forêts publiques ont d'autres vocations que ne peuvent remplir les forêts privées : ce sont à des degrés différents selon le contexte géographique ou de la population humaine et ses besoins, l'accueil, les loisirs « verts », l'éducation, la qualité de l'air, de l'eau et des paysages, l'atténuation du changement climatique, la protection de la biodiversité liée aux vieilles forêts, ...

Enfin, je ne peux oublier deux dossiers :

- Le premier concerne la délocalisation du siège à Compiègne dont nous espérons qu'elle sera abandonnée étant données les conséquences qu'elle entraînerait ;
- Le second concerne les ingénieurs du ministère de l'agriculture en poste à l'ONF depuis 18 ans et souvent plus : le dossier des primes de 1991. Ce dossier devra être solutionné dans les plus brefs délais. Nous y verrons un signe de reconnaissance du travail accompli et une marque de confiance pour l'avenir venant du nouveau directeur général envers l'encadrement.

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr